

**Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation  
à l'occasion des travaux SNCF au PN 30 Bis  
sur la route départementale n°166 sur la commune de Saint Méen le Grand**

Le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine,

- Vu le Code de la Route annexé aux Ordonnances n° 2000-930 du 22 septembre 2000, n°2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 et notamment ses articles L 411-1, L 411-3 L 411-6, R411-8, R 411-15, R 411-25 ;  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;
- Vu l'arrêté du 5 novembre 1992 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière et notamment ses articles 1 et 2 ;
- Vu l'arrêté de délégation de signature du Président du Conseil Départemental en date du 21 novembre 2017 ;
- Vu l'avis du Préfet en date du 11 avril 2018 ;
- Vu l'avis de la DIR Ouest en date du 27 mars 2018 ;
- Vu l'avis du Maire de Saint Méen le Grand en date du 04 avril 2018 ;
- Considérant que les travaux de réparation SNCF au PN 30 Bis sur la RD166 au PR11+569 sur la commune de Saint Méen le Grand, classée Route à Grande Circulation (RGC), nécessitent la fermeture temporaire de cette route à la circulation publique ;
- Considérant que la fermeture de la RD166 nécessite la mise en place d'une déviation de la circulation ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> - La circulation est temporairement interdite sur la route départementale n°166 au PR11+569.

Article 2 - Le franchissement du PN 30 Bis est interdit aux véhicules toutes catégories.

Article 3 - Les usagers concernés par cette interdiction pourront emprunter les itinéraires de déviation suivants :

**Liaison Boisgervilly/Montauban – Dinan/St Malo** : RN164 – sortie bretelle de "Gaël-Mauron" – agglomération de St Méen/RD166/rue de Gaël – RD125 "rue du Stade" – RD664 "rue de Merdrignac" – RD125 "rue Henri Letort" – RD3166 – rue du Général Grosbon, rue de la Croix du Passage, rue de Dinan, dans les deux sens de circulation.

**Liaison Merdrignac - Dinan/St Malo** : RD164 – sortie bretelle RD220 - RD125 "rue Henri Letort" – RD3166 – rue du Général Grosbon, rue de la Croix du Passage, rue de Dinan, dans les deux sens de circulation.

**Liaison Gaël - Dinan/St Malo** : RD166 "rue de Gaël" – RD125 "rue du Stade" – RD664 "rue de Merdrignac" – RD125 "rue Henri Letort" – RD3166 – rue du Général Grosbon, rue de la Croix du Passage, rue de Dinan, dans les deux sens de circulation.

Article 4 – Ces dispositions sont prolongées **jusqu'au 27 avril 2018 à 16h00**.

Article 5 - Le Directeur Général des Services Départementaux, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille et Vilaine, le Commandant de la C.R.S. 9 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montfort sur Meu, le

Le Président du Conseil Départemental,  
Pour Le Président et par délégation  
Le Chef du service Construction  
de l'agence départementale du Pays de Brocéliande

**Christophe DREAN**